

AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÉOLUTION CA16 090312

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2016, la résolution suivante :

Résolution CA16 090312 autorisant la démolition d'une résidence unifamiliale portant le numéro 9265, boulevard Gouin Ouest et la construction d'une nouvelle résidence - Parcours riverain - Lot 1901239 du cadastre du Québec - Secteur significatif DD - Écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand (dossier 1164039010).

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 13 décembre 2016.

Cette résolution est entrée en vigueur le 13 décembre 2016 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de décembre deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement